

À afficher du 14 juin au 14 juillet 2013  
en vertu des articles L 2121-25, L 2131-1 et R 2121-11  
du Code Général des Collectivités territoriales

## CONSEIL MUNICIPAL

*Séance du : 6 juin 2013*

### PROCES VERBAL

Nombre de membres composant le Conseil : 53

Présents : 48

Absent (s) : 0

Pouvoir(s) : 5

L'an 2013, le jeudi 6 juin, à 19h00, les membres du Conseil municipal se sont réunis en séance publique Salle des fêtes de l'Hôtel de Ville, sur convocation en date du 28 mai 2013

Sont présents : Mme Dominique VOYNET, Mme Catherine PILON, Mme Florence FRERY, M. Daniel MOSMANT, M. Abdel Hafid BENDADA à partir de la question 2 et jusqu'à la question 21, Mme Agnès SALVADORI, Mme Muriel CASALASPRO, Mme Hélène ZEIDENBERG, Mme Anne-Marie HEUGAS, M. Emmanuel CUFFINI, Mme Véronique BOURDAIS, M. Gilles ROBEL, Mme Claire COMPAIN, M. Claude REZNIK, M. Bassirou BARRY, Mme Denise NDZAKOU, Mme Halima MENHOUDJ, M. Nabil RABHI, M. Serge HAZIZA, M. Alain CALLÈS, M. Pierre DESGRANGES, Mme Jamila SAHOUM, Mme Joslène REEKERS, M. Lionel VACCA, M. Stéphane BERNARD, Mme Stéphanie PERRIER, Mme Nouara MEKIRI, M. Bruno SAUNIER, M. Daniel CHAIZE, M. François MIRANDA, Mme Nathalie SAYAC, Mme Mouna VIPREY, M. Manuel MARTINEZ, M. Alexandre TUAILLON, Mme Christine PASCUAL, M. Stéphane GAILLARD, Mme Sophie GUZZELLI, M. Jean-Pierre BRARD jusqu'à la question 21, M. Jean-Jacques SEREY, Mme Danièle CREACHCADEC, M. Stéphan BELTRAN, Mme Murielle BENSARD, Mme Dominique ATTIA, M. Frédéric MOLOSSI, Mme Juliette PRADOS à partir de la question 17, M. Cheikh MAMADOU jusqu'à la question 21, M. Gaylord LE CHEQUER, Mme Alexie LORCA

Absents donnant pouvoir : 5

Mme Fabienne VANSTEENKISTE a donné pouvoir à M. Alain CALLÈS, M. Patrick PETITJEAN a donné pouvoir à M. Claude REZNIK, M. Alain MONTEAGLE a donné pouvoir à M. Daniel MOSMANT, Mme Anne-Claire LEPRETRE a donné pouvoir à Mme Mouna VIPREY, Mme Geneviève DE KERAUTEM a donné pouvoir à Mme Alexie LORCA.

Absents : 0

Les membres présents forment la majorité des Conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-17, 20 et 21 du code général des collectivités territoriales.

La Présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L. 2121-15 de ce même code à l'élection pour la présente session de trois secrétaires pris au sein du Conseil :

À la majorité des voix, Mme Stéphanie PERRIER, Mme Denise NDZAKOU et M. Daniel CHAIZE ont été désignés pour remplir ces fonctions qu'ils ont acceptées.

Ces formalités remplies, sous la présidence de Madame la Maire, la séance est ouverte à 19h00.

## APPROBATION DE PROCES VERBAL

1-1 : Séance du 28 mars 2013:

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

Approuve le procès-verbal de la séance du 28 mars 2013.

## DELIBERATIONS

Pour l'ensemble des délibérations votées lors de ce Conseil municipal, Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ces actes et informe que les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de leur publication et de leur réception par le représentant de l'Etat.

**DEL20130606\_1 : Permis de construire pour les travaux de construction d'un nouveau groupe scolaire et d'un centre de loisirs dans la ZAC Boissière-Acacia.**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A la majorité par

49 voix pour

2 abstention(s) : M. Jean-Pierre BRARD, M. Cheikh MAMADOU

DÉCIDE

Article 1 : Autorise Madame la Maire, au nom de la commune, à solliciter toutes les autorisations administratives au titre du Code de l'Urbanisme nécessaires à la réalisation des travaux de construction d'un nouveau groupe scolaire et d'un centre de loisirs dans la ZAC Boissière-Acacia dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

**DEL20130606\_2 : Déclaration préalable pour les travaux de restructuration du Grand Hall du Parc Montreaul sis 4 rue Babeuf à Montreuil**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

52 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Autorise Madame la Maire, au nom de la commune, à solliciter toutes les autorisations administratives au titre du Code de l'Urbanisme nécessaires à la réalisation des travaux de restructuration du Grand Hall du Parc Montreaul sis 4 rue Babeuf à Montreuil dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

**DEL20130606\_3 : Acceptation du DCE, de la procédure et autorisation donnée à Madame la Maire de signer les marchés à intervenir relatif au marché à procédure adaptée pour les travaux de restructuration du grand hall du parc Montreaul sis 4 rue Babeuf à Montreuil**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

52 voix pour

## DÉCIDE

Article 1 : Accepte les modalités d'attribution des marchés de travaux, relatifs à la restructuration du grand hall du Parc Montreau sis 4 rue Babeuf à Montreuil, selon une procédure adaptée, d'après les caractéristiques suivantes :

Objet du marché : restructuration du grand hall du Parc Montreau sis 4 rue Babeuf à Montreuil

Choix de la procédure : Marchés de travaux passés sous la forme de marchés à procédure adaptée

Nature du marché : alloti

Seul le lot n°1 comprend une partie à bons de commande pour les prestations de gardiennage pour lesquelles le montant de commande est estimé de la façon suivante sur toute la durée du chantier:

Sans montant minimum

Montant maximum : 306 000 €.HT

Durée du marché : L'exécution des travaux débute à compter de la notification jusqu'à la complète réalisation de l'opération

Les travaux, réalisés en une tranche, sont décomposés en onze (11) lots :

- Lot n° 1 : Gros œuvre – démolition – charpente métallique
- Lot n°2 : Couverture – étanchéité – bardages
- Lot n°3 : Menuiseries extérieures aluminium – métallerie
- Lot n°4 : Menuiseries intérieures – cloisons – doublage – faux plafonds
- Lot n°5 : Revêtements de sol
- Lot n°6 : Peinture
- Lot n°7 : Chauffage – ventilation – plomberie sanitaires
- Lot n°8 : Électricité
- Lot n°9: VRD
- Lot n°10: Équipements cuisine
- Lot n°11 : Ascenseur

Le montant des travaux est estimé à 1 708 350.00€ HT (valeur décembre 2012)

Article 2 : Accepte le dossier de consultation des entreprises joint à la présente délibération.

Article 3 : Autorise Madame la Maire ou son représentant délégué, à signer les marchés publics correspondants avec les entreprises qui seront désignées comme présentant pour chacun des lots l'offre économiquement la plus avantageuse.

Article 4 : Autorise Madame la Maire ou son représentant à signer les éventuels avenants dans la limite de 5% du montant du marché initial ou les décisions de poursuivre.

Article 5 : Autorise Madame la Maire à solliciter les subventions les plus avantageuses auprès des différents organismes partenaires

Article 6 : Dit que les dépenses seront imputées sur les crédits ouverts aux budgets des exercices concernés

**DEL20130606\_4 : Permis de démolir du gymnase DIDEROT 1 sis 16 rue Marguerite Yourcenar à Montreuil**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

52 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la démolition du gymnase Diderot 1, sis 16 rue Marguerite Yourcenar, cadastré section AI n<sup>os</sup> 159, 228, 247, 266, 267 et 271 à Montreuil.

Article 2 : Autorise Madame La Maire, au nom de la Commune, à déposer une demande de permis de démolir sur les dites parcelles, dès que la présente délibération sera rendue exécutoire.

**DEL20130606\_5 : Acceptation du dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E.) relatif aux travaux de construction d'un gymnase et l'aménagement d'une aire d'évolution extérieure à l'emplacement du gymnase Diderot 1 à démolir sis 16 rue Marguerite Yourcenar à Montreuil**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

52 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Accepte les modalités d'attribution des marchés de travaux, relatifs à la construction d'un gymnase et d'aménagement d'une aire d'évolution extérieure à l'emplacement du gymnase Diderot 1 à démolir sis 16 rue Marguerite Yourcenar à Montreuil, selon une procédure adaptée, d'après les caractéristiques suivantes :

Objet du marché : construction d'un gymnase et aménagement d'une aire d'évolution extérieure à l'emplacement du gymnase Diderot 1 à démolir sis 16 rue Marguerite Yourcenar à Montreuil

Choix de la procédure : Marchés de travaux passés sous la forme de marchés à procédure adaptée

Nature du marché : ferme

Durée du marché : L'exécution des travaux débute à compter de la notification jusqu'à la complète réalisation de l'opération

Les travaux, réalisés en une tranche, sont décomposés en douze (12) lots :

- |            |  |
|------------|--|
| ➤ Lot n°1  | Démolition – terrassement – gros œuvre – VRD – espaces verts |
| ➤ Lot n°2  | Structure bois   |
| ➤ Lot n°3  | Étanchéité   |
| ➤ Lot n°4  | Menuiseries extérieures bois – occultations                  |
| ➤ Lot n°5  | Menuiseries intérieures                                      |
| ➤ Lot n°6  | Métallerie   |
| ➤ Lot n°7  | Cloisons – doublage – faux-plafonds                          |
| ➤ Lot n°8  | Revêtements de sols et muraux                                |
| ➤ Lot n°9  | Peinture   |
| ➤ Lot n°10 | Chauffage – ventilation – plomberie                          |
| ➤ Lot n°11 | Electricité courants forts et faibles                        |
| ➤ Lot n°12 | Appareil élévateur   |

Le montant des travaux est estimé à 1 286 000.00 € HT (valeur octobre 2010)

Article 2 : Accepte le dossier de consultation des entreprises joint à la présente délibération.

Article 3 : Autorise Madame la Maire ou son représentant délégué, à signer les marchés publics à intervenir.

Article 4 : Autorise Madame la Maire ou son représentant à signer les éventuels avenants dans la limite de 5% du montant du marché initial ou les décisions de poursuivre.

Article 5 : Autorise Madame la Maire à solliciter les subventions les plus avantageuses auprès des organismes susceptibles d'apporter leur concours financier.

Article 6 : les crédits afférents seront prélevés sur le budget de l'exercice concerné.

**DEL20130606\_6 : Acceptation du Dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E.) et autorisation donnée à Madame la Maire de signer les marchés de travaux de construction d'une maison de quartier (centre social) sur le quartier du ' Bel Air ' à l'angle des rues Lenain de Tillemont et du Bel Air à Montreuil**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

52 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Accepte le Dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E.) relatif aux travaux de construction d'une maison de quartier (centre social) sur le quartier du « Bel air' » à l'angle des rues Lenain de Tillemont et Bel Air.

Article 2 : Autorise Madame la Maire à signer les marchés relatifs aux travaux de construction d'une maison de quartier (centre social) sur le quartier du « Bel Air » à l'angle des rues Lenain de Tillemont et du Bel Air à Montreuil , dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

Article 3 : Autorise Madame la Maire ou son représentant à signer les éventuels avenants dans la limite de 5% du montant du marché initial ou les décisions de poursuivre.

Article 4 : Autorise Madame la Maire à solliciter les subventions les plus avantageuses auprès des différents organismes Partenaires.

Article 5 : La dépense sera prélevée sur les budgets des exercices concernés en section d'investissement.

**DEL20130606\_7 : Acceptation du dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E.) et autorisation donnée à Madame la Maire de signer les marchés de travaux de restructuration du centre de quartier (CLEC) des Grands Pêcheurs situé 16 rue des Grands Pêcheurs à Montreuil**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

52 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Accepte le Dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E.) relatif aux travaux de restructuration du centre de quartier

(CLEC) des Grands Pêcheurs situé 16 rue des Grands Pêcheurs à Montreuil.

Article 2 : Autorise Madame la Maire à signer les marchés relatifs aux travaux de restructuration du centre de quartier (CLEC) des Grands Pêcheurs situé 16 rue des Grands Pêcheurs à Montreuil, dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

Article 3 : Autorise Madame la Maire ou son représentant à signer les éventuels avenants dans la limite de 5% du montant des marchés initiaux ou les décisions de poursuivre.

Article 4 : Autorise Madame la Maire à solliciter les subventions les plus avantageuses auprès des différents organismes partenaires.

Article 5 : La dépense sera prélevée sur les budgets des exercices concernés en section d'investissement.

### **DEL20130606\_8 : Sollicitation de subventions auprès de divers partenaires pour le projet de multi-accueil ZAC Boissière Acacia**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

52 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Autorise Madame la Maire à solliciter toute subvention, tant en investissement qu'en fonctionnement, afférente au projet de multi-accueil de 60 places situé au sein de la ZAC Boissière Acacia ;

Article 2 : Autorise Madame la Maire ou son représentant délégué à signer les actes à intervenir s'y rapportant.

### **DEL20130606\_9 : Approbation de la convention de financement avec la CAF de Seine Saint-Denis relative au projet de multi-accueil ZAC Boissière Acacia.**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

52 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention n°12.171 d'aide financière à l'investissement entre la ville de Montreuil et la CAF de Seine St Denis dans le cadre du Plan Crèche Pluriannuel d'Investissement.

Article 2 : Autorise Madame la Maire, ou Monsieur Bassirou BARRY Adjoint délégué à la Petite Enfance, à signer la convention n°12.171, dès que la présente délibération sera exécutoire.

**DEL20130606\_10 : Sollicitation de subventions auprès de divers partenaires pour le projet de relais d'assistantes maternelles Boulevard de la Boissière**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

52 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Autorise Madame la Maire à solliciter toute subvention, tant en investissement qu'en fonctionnement, afférente au projet de relais petite enfance, situé au sein de la ZAC Boissière Acacia.

Article 2 : Autorise Madame la Maire ou son représentant délégué à signer les actes à intervenir s'y rapportant.

**DEL20130606\_11 : Approbation des conventions de financement avec la CAF de Seine Saint-Denis relatives au projet de relais d'assistantes maternelles Boulevard de la Boissière.**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

52 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention n° 12.177 d'aide financière à l'investissement entre la ville de Montreuil et la CAF de Seine St Denis dans le cadre du Plan Crèche Pluriannuel d'Investissement.

Article 2 : Autorise Madame la Maire, ou Monsieur Bassirou BARRY Adjoint délégué à la Petite Enfance, à signer la convention n° 12.177, dès que la présente délibération sera exécutoire.

Article 3 : Autorise Madame la Maire à contracter un emprunt de 27 986 € destiné au financement de la réalisation d'un espace Relais petite enfance au sein de la ZAC Boissière Acacia, et à signer le contrat de prêt d'aide financière à l'investissement n° 12.178 avec la CAF de Seine St Denis.

**DEL20130606\_12 : Autorisation du lancement de l'appel à candidatures pour le projet 'Pignon sur rue', résidence éphémère**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

52 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Approuve l'appel à projet ' Pignon sur rue, résidence éphémère ' annexé à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Madame la Maire à lancer l'appel à candidature

Article 3 : Autorise Monsieur Cuffini, Adjoint délégué à la culture, à signer les actes à intervenir dès que la présente délibération sera exécutoire



Article 4 : Les dépenses correspondantes seront inscrites au budget de l'exercice en cours.

**DEL20130606\_13 : Convention de coopération entre la copropriété du 6 rue du C. Dreyfus et la ville de Montreuil pour le projet 'Pignon sur rue', résidence éphémère d'artistes**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

52 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention entre la Ville de Montreuil et la copropriété du 6 rue du Capitaine Dreyfus.

Article 2 : Approuve la remise en état du mur pignon situé 6 rue du Capitaine Dreyfus ainsi que l'acquisition de la structure devant recevoir le projet artistique « Pignon sur rue », résidence éphémère d'artistes, selon les modalités définies par la convention annexée à la présente délibération.

Article 3 : Autorise Madame la Maire, ou son représentant délégué, à signer la dite convention dès que la présente délibération sera exécutoire.

Article 4 : la dépense sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours.

**DEL20130606\_14 : Contrat Régional Territorial : approbation du dossier de demande de subvention.**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

52 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Approuve le programme des opérations présentées pour un total subventionnable de 4 000 000 € HT et l'échéancier financier prévisionnel de réalisation annexés à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Madame la Maire, au nom de la commune à déposer un dossier en vue de la conclusion d'un contrat régional territorial selon les éléments exposés.

Article 3 : Autorise Madame la Maire à signer ledit contrat.

**DEL20130606\_15 : Demande de subvention auprès du Conseil régional dans le cadre de la création de nouveaux jardins partagés à Montreuil.**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

52 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Autorise Madame la Maire à solliciter les subventions publiques auprès du Conseil régional pour la création de nouveaux jardins partagés à Montreuil, en particulier dans le cadre du programme jardins solidaires de la Région Île de France.

Article 2 : Autorise Madame la Maire à signer les conventions d'aide financière correspondantes.

### **DEL20130606\_16 : Demande de subvention au Conseil Régional relative à la requalification du centre de quartier des Ramenas et ses espaces publics de proximité**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

52 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Autorise Madame la Maire ou son représentant délégué, à solliciter le montant de subvention le plus élevé possible auprès du Conseil régional d'Ile-de-France pour la requalification du centre de quartier des Ramenas et ses espaces publics de proximité dans le cadre de la convention passée entre la ville et le Conseil régional au titre du renouvellement urbain,

Article 2 : Autorise Madame la Maire ou son représentant délégué à signer les actes à intervenir relatifs à cette demande de subvention dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire

### **DEL20130606\_17 : Compte de gestion du Trésorier municipal - exercice 2012 - Ville**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A la majorité par

30 voix pour

8 voix contre : M. Jean-Pierre BRARD, Mme Danièle CREACHCADEC, M. Frédéric MOLOSSI, Mme Juliette PRADOS, M. Cheikh MAMADOU, M. Gaylord LE CHEQUER, Mme Geneviève DE KERAUTEM, Mme Alexie LORCA

15 abstentions : M. Bruno SAUNIER, M. Daniel CHAIZE, M. François MIRANDA, Mme Nathalie SAYAC, Mme Mouna VIPREY, M. Manuel MARTINEZ, Mme Anne-Claire LEPRETRE, M. Alexandre TUAILLON, Mme Christine PASCUAL, M. Stéphane GAILLARD, Mme Sophie GUAZZELLI, M. Jean-Jacques SEREY, M. Stéphan BELTRAN, Mme Murielle BENSALD, Mme Dominique ATTIA

DÉCIDE

Article 1 : Arrête le compte de gestion du Trésorier municipal de l'exercice 2012 pour la Ville.

## **DEL20130606\_18 : Compte de gestion du Trésorier municipal - exercice 2012 - Cinéma municipal Georges Méliès**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A la majorité par

30 voix pour

8 voix contre : M. Jean-Pierre BRARD, Mme Danièle CREACHCADEC, M. Frédéric MOLOSSI, Mme Juliette PRADOS, M. Cheikh MAMADOU, M. Gaylord LE CHEQUER, Mme Geneviève DE KERAUTEM, Mme Alexie LORCA

15 abstentions : M. Bruno SAUNIER, M. Daniel CHAIZE, M. François MIRANDA, Mme Nathalie SAYAC, Mme Mouna VIPREY, M. Manuel MARTINEZ, Mme Anne-Claire LEPRETRE, M. Alexandre TUAILLON, Mme Christine PASCUAL, M. Stéphane GAILLARD, Mme Sophie GUAZZELLI, M. Jean-Jacques SEREY, M. Stéphan BELTRAN, Mme Murielle BENSALD, Mme Dominique ATTIA

DÉCIDE

Article 1 : Arrête le compte de gestion 2012 du Trésorier municipal pour le cinéma municipal Georges Méliès.

Article 2 : Approuve la clôture définitive du budget annexe du cinéma municipal Georges Méliès.

## **DEL20130606\_19 : Compte administratif et affectation des résultats - exercice 2012 - Ville**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A la majorité par

29 voix pour

24 voix contre : M. Abdel Hafid BENDADA, M. Bruno SAUNIER, M. Daniel CHAIZE, M. François MIRANDA, Mme Nathalie SAYAC, Mme Mouna VIPREY, M. Manuel MARTINEZ, Mme Anne-Claire LEPRETRE, M. Alexandre TUAILLON, Mme Christine PASCUAL, M. Stéphane GAILLARD, Mme Sophie GUAZZELLI, M. Jean-Pierre BRARD, M. Jean-Jacques SEREY, Mme Danièle CREACHCADEC, M. Stéphan BELTRAN, Mme Murielle BENSALD, Mme Dominique ATTIA, M. Frédéric MOLOSSI, Mme Juliette PRADOS, M. Cheikh MAMADOU, M. Gaylord LE CHEQUER, Mme Geneviève DE KERAUTEM, Mme Alexie LORCA

DÉCIDE

Article 1 : lui donne acte de la présentation faite du compte administratif.

Article 2 : constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

Article 3 : reconnaît la sincérité des restes à réaliser de la section d'investissement comme suit :

⇒ en dépenses d'investissement : - **42 922 839.27 €**

⇒ en recettes d'investissement : + **32 268 263.08 €**

Article 4 : arrête les résultats suivants du compte administratif 2012 tels que résumés ci-dessous :

⇒ un excédent de fonctionnement de **21 303 924.97 €**

⇒ un déficit d'investissement de - **10 110 187.64 €**

⇒ soit un excédent total de **11 193 737.33 €**

Article 5 : affecte le résultat d'exploitation (résultat de la section de fonctionnement) comme suit :

⇒ couverture du besoin de financement en investissement (recette compte 1068), soit + 20 764 763.83 €

⇒ excédent reporté en section de fonctionnement (recette chapitre 002),  
de + 539 161.14 €

Article 6 : affecte le résultat d'investissement (résultat de la section d'investissement) comme suit :

⇒ déficit reporté en section d'investissement (dépenses chapitre 001),  
de 10 110 187.64 €

### **DEL20130606\_20 : Présentation du rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France sur la gestion de la ville pour les exercices 2006 et suivants**

LE CONSEIL MUNICIPAL  
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : Prend acte du rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes sur la gestion de la commune pour les exercices 2006 et suivants.

Article 2 : Constate que le rapport définitif ainsi que les réponses écrites adressées à la chambre régionale des comptes ont été communiqués à chacun des membres du conseil municipal, ont fait l'objet d'une présentation publique en séance ce jeudi 23 mai 2013 et ont donné lieu à débat.

### **DEL20130606\_21 : Présentation du rapport annuel 2012 de la Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CCAPH)**

LE CONSEIL MUNICIPAL  
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : prend acte du rapport annuel de la Commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées, joint en annexe

### **DEL20130606\_22 : Approbation de la convention de partenariat entre la ville de Montreuil et l'association d'interprètes en français / langue des signes française 'Site LSF'.**

LE CONSEIL MUNICIPAL  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité

50 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention de partenariat entre la ville de Montreuil et l'association site LSF, jointe en annexe.

Article 2 : Autorise Madame la Maire ou son représentant délégué à signer ladite convention.

Article 3 : Approuve le versement d'une subvention de 5000 euros à l'association site LSF

Article 4 : La dépense sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours.

**DEL20130606\_23 : Approbation du versement de la cotisation 2013 et du versement de la subvention dans le cadre de l'organisation du festival 'Métrociné' au bénéfice de l'association de promotion du prolongement de la ligne 11 (APPL11).**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

50 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Approuve le versement de la somme de 47 622,70 € à l'Association de Promotion du Prolongement de la Ligne 11 du métro (APPL11) au titre de la cotisation pour l'année 2013.

Article 2 : Approuve le versement d'une subvention d'un montant 3 990 € au bénéfice de l'Association de Promotion du Prolongement de la Ligne 11 du métro (APPL11) dans le cadre de l'organisation du « Métrociné, le festival de la ligne 11 ».

Article 3 : Autorise Madame la Maire, à signer l'acte à intervenir dès que la présente délibération sera exécutoire.

Article 4 : Les dépenses relatives au versement de la cotisation 2013 et au versement de la subvention seront prélevées sur le budget de l'exercice en cours.

**DEL20130606\_24 : Désignation d'un représentant de la ville au sein du Comité Local du Plan Local de Déplacements de la Communauté d'agglomération Est Ensemble (CAEE).**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

A l'unanimité

Article 1 : Désigne un représentant titulaire du Conseil Municipal au sein du Comité Local du Plan Local de Déplacements de la Communauté d'agglomération Est Ensemble au scrutin public.

Article 2 : Prend acte de la candidature de :

Mme Fabienne VANSTEENKISTE, Adjointe déléguée à l'espace public et aux déplacements.

A la majorité par

40 voix pour

10 abstentions : M. Jean-Jacques SEREY, Mme Danièle CREACHCADEC, M. Stéphan BELTRAN, Mme Murielle BENSARD, Mme Dominique ATTIA, M. Frédéric MOLOSSI, Mme Juliette PRADOS, M. Gaylord LE CHEQUER, Mme Geneviève DE KERAUTEM, Mme Alexie LORCA

Article 3 : Désigne Mme Fabienne VANSTEENKISTE représentante du Conseil Municipal au sein du Comité Local du Plan Local de Déplacements de la Communauté d'agglomération Est Ensemble.

### **DEL20130606\_25 : Approbation de la programmation 2013 du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) pour ce qui concerne l'Etat et la Ville de Montreuil.**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

50 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la programmation 2013 du contrat urbain de cohésion sociale présentée dans le tableau ci-annexé et autorise Madame la Maire ou son représentant délégué à signer ce tableau, et les actes en découlant.

Article 2 : Accepte, pour le paiement de la part Ville dans le cadre de la programmation CUCS 2013, le versement des subventions suivantes :

Article 2 : La dépense en découlant est inscrite au budget de l'exercice en cours.

Article 3 : Accepte le principe d'une subvention de l'Etat à la Ville de 76 000 euros pour le cofinancement de l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) et une subvention de 51 000 € correspondant aux actions initiées par les services de la Ville mentionnées au tableau joint et autorise dans ces conditions Madame la Maire, ou son représentant délégué, à signer les actes qui seront nécessaires au versement de la somme par l'ACSE.

La recette en découlant est inscrite au budget de l'exercice en cours.

Article 4 : Autorise Madame la Maire, ou Mme Agnès Salvadori, adjointe à la Maire en charge de la politique de la ville, à signer les actes et à intervenir dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

### **DEL20130606\_26 : Attribution de subventions sur projet aux associations LE SENS DE L'HUMUS et CASA Centre Autonome Solidaire et Artistique**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

50 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Approuve l'attribution d'une subvention sur projet :

- de 4 000€ au SENS DE L'HUMUS afin de soutenir l'association pour la mise en place de ses actions d'animation en 2013 ;

- de 1 500€ à CASA Centre Autonome Solidaire et Artistique afin de soutenir l'association dans sa démarche de mutualisation d'un lieu porteur de valeurs.

Article 2 : La dépense sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours.

**DEL20130606\_27 : Approbation de la convention de financement entre la Ville et l'association ASSOPROTEC  
- Association de Soutien aux Secouristes de la Protection Civile**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

50 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention pluriannuelle de financement entre la Ville de Montreuil et l'Assoprotec annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Madame la Maire ou son représentant délégué à signer cette convention dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

Article 3 : Accorde une subvention à l'association ASSOPROTEC au titre de la convention établie pour l'année 2013 d'un montant de 6000€ dont 3000€ ont déjà été versés dans le mois qui a suivi le vote du budget au Conseil Municipal du 20 décembre 2012.

Article 4 : accorde une subvention exceptionnelle de 4000€ pour soutenir l'ensemble des actions de l'association et en aide à son emménagement dans de nouveaux locaux

Article 5 : La dépense sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours.

**DEL20130606\_28 : Adhésion à l'association 4D pour l'année 2013.**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A la majorité par

37 voix pour

13 abstention(s) : M. Bruno SAUNIER, M. Daniel CHAIZE, M. François MIRANDA, Mme Nathalie SAYAC, Mme Mouna VIPREY, M. Manuel MARTINEZ, Mme Anne-Claire LEPRETRE, M. Alexandre TUAILLON, Mme Christine PASCUAL, M. Stéphane GAILLARD, Mme Sophie GUAZZELLI, M. Jean-Jacques SEREY, Mme Murielle BENSAID

DÉCIDE

Article 1 : Approuve l'adhésion de la ville de Montreuil à l'association 4D pour l'année 2013.

Article 2 : Approuve le versement de la somme de 2 000 € à l'association 4D correspondant aux frais de cotisation pour l'année 2013.

Article 3 : La dépense sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours.

## **DEL20130606\_29 : Adhésion à l'association Comité 21**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A la majorité par

37 voix pour

13 abstention(s) : M. Bruno SAUNIER, M. Daniel CHAIZE, M. François MIRANDA, Mme Nathalie SAYAC, Mme Mouna VIPREY, M. Manuel MARTINEZ, Mme Anne-Claire LEPRETRE, M. Alexandre TUAILLON, Mme Christine PASCUAL, M. Stéphane GAILLARD, Mme Sophie GUAZZELLI, M. Jean-Jacques SEREY, Mme Murielle BENSARD

DÉCIDE

Article 1 : Approuve l'adhésion de la ville de Montreuil à l'association Comité 21.

Article 2 : Approuve le versement de la somme de 2 500 € à l'association Comité 21 correspondant aux frais de cotisation pour l'année 2013.

Article 3 : La dépense sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours.

## **DEL20130606\_30 : Adhésion à l'association européenne Energie- cités pour l'année 2013**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A la majorité par

37 voix pour

13 abstention(s) : M. Bruno SAUNIER, M. Daniel CHAIZE, M. François MIRANDA, Mme Nathalie SAYAC, Mme Mouna VIPREY, M. Manuel MARTINEZ, Mme Anne-Claire LEPRETRE, M. Alexandre TUAILLON, Mme Christine PASCUAL, M. Stéphane GAILLARD, Mme Sophie GUAZZELLI, M. Jean-Jacques SEREY, Mme Murielle BENSARD

DÉCIDE

Article 1 : Approuve l'adhésion de la ville de Montreuil à l'association Energie-Cités pour l'année 2013.

Article 2 : Approuve le versement de la somme de 2 500 € à l'association Energie-Cités correspondant aux frais de cotisation pour l'année 2013.

Article 3 : La dépense sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours.



**DEL20130606\_31 : Demande de bourses au RIF (Réseaux en Ile-de-France) dans le cadre d'"itinérances', dispositif d'aide à la circulation des musiciens en Ile-de-France.**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

50 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Autorise Madame La Maire ou son représentant délégué à solliciter le versement de bourses auprès du RIF au titre du dispositif « itinérances ».

Article 2 : Autorise Madame La Maire ou son représentant délégué, à signer les actes à intervenir et tout acte ultérieur en découlant dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

Article 3 : Les recettes seront versées sur le budget de l'exercice en cours.

**DEL20130606\_32 : Versement d'une subvention de 500 euros au Centre Hospitalier Intercommunal André Grégoire pour son projet ' l'Art à L'hôpital'**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

50 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention de 500 euros au centre hospitalier intercommunal André Grégoire.

Article 2 : Autorise Madame La Maire ou son représentant habilité à signer tous les actes nécessaires.

Article 3 : La dépense sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours.

**DEL20130606\_33 : Autorisation donnée à la Maire de répondre à l'appel à projets du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et attribution de subventions municipales dans le cadre de cet appel à projets.**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

50 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Autorise Madame la Maire à répondre à l'appel à projets du Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance et à solliciter une subvention qui sera versée sur le budget de l'exercice en cours pour le projet « La Justice en Dessins ».

Article 2 : Accepte le versement de subventions par la ville comme indiqué dans le tableau ci-dessous, aux associations développant des actions sur ces thématiques, Maison des Femmes de Montreuil, l'institut de Victimologie, Rues et Cités, la Compagnie « Les déménageurs associés ».

Article 3 : Autorise Madame la Maire ou son représentant délégué, à signer les actes en découlant, dès que la présente délibération sera exécutoire

Article 4 : La dépense sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours.

### **DEL20130606\_34 : Renouvellement du Contrat Local d'Accompagnement Scolaire avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint Denis pour l'année scolaire 2013-2014**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

50 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Autorise Madame la maire ou son représentant à solliciter la CAF pour le renouvellement du Contrat Local d'Accompagnement Scolaire pour l'année scolaire 2013-2014.

Article 2 : Autorise Madame la maire ou son représentant, à approuver et signer les conventions qui en découleront dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

Article 3 : Le montant de la prestation de service CLAS qui sera octroyé par la Caisse d'Allocations Familiales à la Ville de Montreuil sera versé sur le budget de l'exercice en cours.

### **DEL20130606\_35 : Attribution de subventions exceptionnelles à différents clubs sportifs de Montreuil**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

50 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Attribue une subvention de partenariat aux clubs suivants au vu de la participation à l'organisation des ateliers sportifs municipaux, pour la période du 4 mars au 24 avril 2013 :

- l'association *Red Star Club Montreuillois*, de 1708,70 € répartis entre les sections Judo pour 488,20 €, Basket pour 439,38 €, Danse Sportive pour 537,02 €, Gymnastique pour 244,10 €
- l'association *Club Athlétique de Montreuil 93*, de 878,76 € répartis entre les sections Athlétisme pour 390,56 € et Escrime pour 488,20 €,
- l'association *Tous aux Echecs*, de 512,61 €,
- l'association *Montreuil Tennis Club*, de 537,02 €,
- l'association *Montreuil Handball*, de 244,10 €,
- l'association *1ere Compagnie d'Arc* de 244,10 €,
- l'association *Gymnastique Volontaire Form*, de 488,20 €,

- l'association *Roller Skating Montreuillois*, de 244,10 €.

Article 2 : Attribue une subvention exceptionnelle au club suivant :

- l'association *Récrésport*, pour un montant de 2 500 € afin d'aider l'association à l'entretien de ses véhicules, vétustes, permettant le transport quotidien de ses jeunes adhérents de leur domicile à leur lieu d'activité ;
- l'association *Société démocratique de tir de Montreuil*, pour un montant de 1 500 €, dans le cadre de la participation au renouvellement des cibles du pas-de-tir de dix mètres.

Article 3 : la dépense sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours.

### **DEL20130606\_36 : Actualisation des tarifs des ateliers de pratiques amateurs pour 2013 / 2014.**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

50 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la grille tarifaire 2013/2014 pour les ateliers de pratiques amateurs jointe en annexe.

### **DEL20130606\_37 : Actualisation des tarifs des salles municipales mises à disposition du public et des diverses prestations**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

50 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : approuve les tarifs de des salles mises à disposition du public présentés dans les tableaux annexes.

Article 2 : approuve l'entrée en vigueur de ces tarifs à compter du 1er janvier 2014.

### **DEL20130606\_38 : Approbation de l'avenant à la convention relative au financement et au suivi de l'activité du Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) de Montreuil**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

50 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Approuve l'avenant à la convention relative au financement et au suivi de l'activité du Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) de Montreuil pour l'année 2012, tel que joint en annexe.

Article 2 : Autorise Madame la Maire à signer ledit avenant dès que la présente délibération sera exécutoire.

Article 3 : La recette en résultant sera perçue sur le budget de l'exercice en cours.

**DEL20130606\_39 : Approbation des conventions de partenariat entre la Prévention Retraite Ile-de-France (P.R.I.F.), la Mutualité française, et la Ville de Montreuil, portant sur l'organisation de conférences et d'ateliers de prévention.**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

50 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention de partenariat entre la Prévention Retraite Île-de-France (P.R.I.F.) et la Ville de Montreuil ayant pour objet l'organisation du cycle d'ateliers portant sur le « Bien vieillir », cycle précédé d'une conférence informative.

Article 2 : Approuve la convention de partenariat entre la Mutualité Française et la Ville de Montreuil, portant sur l'organisation d'une conférence « La madeleine de Proust », sur les rapports entre la mémoire et le vieillissement.

Article 3 : Approuve la convention de partenariat entre la Prévention Retraite Ile-de-France (P.R.I.F.) et la Ville de Montreuil, portant sur l'organisation d'un cycle d'ateliers mémoire « PEP'S Euréka ».

Article 4 : Autorise Madame la Maire ou son représentant délégué à signer les conventions mentionnées aux articles 1, 2 et 3 de la présente délibération, ainsi que tout document ou avenant y afférents.

Article 5 : La dépense en résultant sera inscrite au budget de l'exercice en cours.

**DEL20130606\_40 : Approbation de la tarification des ateliers de prévention du vieillissement, organisés par le CLIC en partenariat avec la Prévention Retraite Ile-de-France (P.R.I.F.)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

50 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Approuve le tarif de 10 euros appliqué à chaque usager participant au cycle de 6 ateliers portant sur le « Bien vieillir », organisé par le CLIC en partenariat avec la Prévention Retraite Île-de-France (P.R.I.F.).

Article 2 : Approuve le tarif de 15 euros appliqué à chaque usager participant au cycle de 11 ateliers-mémoire « PEP'S Euréka », organisé par le CLIC en partenariat avec la Prévention Retraite Île-de-France (P.R.I.F.).

Article 3 : Les recettes seront perçues sur le budget de l'exercice en cours.

## **DEL20130606\_41 : Convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Montreuil et l'Association ALJ 93**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A la majorité par

32 voix pour

18 abstention(s) : M. Bruno SAUNIER, M. Daniel CHAIZE, M. François MIRANDA, Mme Nathalie SAYAC, Mme Mouna VIPREY, M. Manuel MARTINEZ, Mme Anne-Claire LEPRETRE, M. Alexandre TUAILLON, Mme Christine PASCUAL, M. Stéphane GAILLARD, Mme Sophie GUAZZELLI, M. Jean-Jacques SEREY, Mme Danièle CREACHCADEC, M. Frédéric MOLOSSI, Mme Juliette PRADOS, M. Gaylord LE CHEQUER, Mme Geneviève DE KERAUTEM, Mme Alexie LORCA

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention d'objectifs et de moyens entre la ville de Montreuil et l'association ALJ93

Article 2 : Autorise Madame la Maire à signer la convention entre la ville de Montreuil et l'association ALJ93 et tous documents et annexes y afférents.

Article 3 : Autorise le versement à l'Association d'une subvention au titre de 2013 de 353 000 €, selon les modalités prévues par la dite convention.

Article 4 : La dépense sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours.

## **DEL20130606\_42 : Avenant à la convention de partenariat entre la ville de Montreuil et l'Association de prévention spécialisée ' Rues et Cités '.**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

50 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Approuve l'avenant à la convention de partenariat 2010 - 2012 entre la Ville de Montreuil et l'association Rues et Cités, annexé à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Madame la Maire ou son représentant délégué à signer cet avenant dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

Article 3 : Approuve le versement d'une subvention de 85 000 € allouée à l'association Rues et Cités.

Article 4 : La dépense sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours.

## **DEL20130606\_43 : Approbation de la convention de partenariat entre la ville de Montreuil et le collège Lenain de Tillemont.**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

21

50 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la mise à disposition à titre gratuit du centre d'hébergement de Sampzon pour la période allant du 3 juin au 11 juin 2013 inclus.

Article 2 : Approuve la convention de partenariat entre la ville de Montreuil et le collège Lenain de Tillemont, jointe en annexe.

Article 3 : Autorise Madame la Maire ou son représentant délégué à signer ladite convention dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

**DEL20130606\_44 : Approbation de la convention entre la ville de Montreuil et le centre d'information pour les droits des femmes et des familles en Seine-Saint-Denis 'CIDFF 93'.**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

50 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention entre la ville de Montreuil et l'association « CIDFF 93 ».

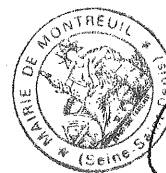
Article 2 : Autorise Madame la Maire ou son représentant délégué à signer l'acte à intervenir dès que la présente délibération sera exécutoire.

Article 3 : Approuve le versement d'une subvention de 2500 € à l'association « CIDFF 93 » au titre de l'année 2013.

Article 4 : La dépense sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours.

Madame la Maire déclare la séance levée à 2h30, et reporte l'examen des délibérations non votées à la séance du 20 juin 2013.

Fait à Montreuil, le 14 juin 2013  
Pour la Maire, par délégation  
Le Directeur Général Adjoint,



Olivier BERTHELOT-EIFFEL